

Séance du 28 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MOUSEL Patrice, maire.

*Présents : tous les membres en exercice, à l'exception de :
Mme MASCRET N. excusée,
M. GAIDOZ H. excusé ayant donné procuration à M. MOUSEL P.
Mme CHARBEAUX A. et M. LEROY H. absents*

Mme DOUSSAINT N. a été élue secrétaire :

*Le maire ouvre la séance puis entame l'ordre du jour.
Il propose d'approuver la séance précédente du 7 février 2019.*

Approbation de la séance du 7 février 2019

L'assemblée approuve la séance du 7 février 2019 à l'unanimité des présents.

16 pour

N° 7-2019

Choix d'un cabinet pour la Maîtrise d'œuvre concernant le projet d'aménagement d'une voie verte.

16 pour

Le maire présente à l'assemblée les devis collectés pour la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet d'aménagement d'une voie verte sur l'ancienne voie ferrée désaffectée laquelle traverse le bourg.

Deux offres sont recensées :

- *eSKa conseil pour un budget de : 28 800 € TTC soit 6 % du coût prévisionnel,*
- *GNAT Ingénierie pour un budget de 23 700 € TTC soit 4.94 % du coût prévisionnel*

Il s'agit d'une maîtrise d'œuvre complète sur un linéaire de 3 500 mètres :

Après étude des devis, l'assemblée :

1. ***Accepte le devis du cabinet GNAT Ingénierie qui propose un taux de rémunération (4.94 %) plus intéressant pour la collectivité.***

2. charge et autorise le maire à signer le contrat correspondant à cette mission de maîtrise d'œuvre.

N° 8-2019

Modification du plan de financement relatif au projet
« Aménagement d'une voie verte »

16 pour

Le maire expose à l'assemblée la demande formulée par M. le Sous-Préfet de Reims lequel sollicite une rectification du plan de financement intégré dans la délibération (N° 38-2018 du 15 novembre 2018) relative au projet d'aménagement d'une voie verte accessible aux P.M.R. (Personnes à Mobilité Réduite) sur l'ancienne voie ferrée qui traverse le bourg de Warmeriville.

Ceci en raison du soutien financier accordé par la C.U. du Grand Reims au titre du Fonds de Soutien aux investissements communaux. Le montant versé par cette dernière sera de 80 000 € maximum.

Après délibération, l'assemblée :

- arrête un nouveau plan de financement ainsi qu'il suit :

Subventions escomptées :

C.U. du GRAND REIMS **80 000 €**

D.E.T.R. Sollicitée 35 % **146 000 €**

Emprunt. Relai TVA **83 430 €**

Autofinancement (commune) : **167 150 €**

Total : **500 580 €**

Plus 183 600 TTC en éclairage public (compétence de la C.U. de Grand Reims)

- De charger le maire de l'instruction de ce dossier et l'autorise à signer les pièces et documents y afférents.

N° 9-2019

Demande de prise en charge par la C.U. du Grand Reims
de l'équipement Eclairage public concernant le projet :
« Aménagement d'une voie vert »

16 pour

Le maire explique à l'assemblée qu'une nouvelle délibération doit être prise afin de solliciter de la Communauté Urbaine du Grand Reims, la prise en charge de la création d'un réseau éclairage public sur une partie du tracé de la future voie verte à Warmeriville.

Ce projet a fait l'objet d'une délibération portant le N° 38-2018 en date du 15 novembre 2018 afin de solliciter un concours financier. Il y était précisé le prix de revient de cet équipement (183 600 €) comme étant une dépense ressortissant de la compétence assurée par la C.U. du Grand Reims.

Après délibération, l'assemblée :

- *sollicite de la Communauté Urbaine du Grand Reims la programmation et la prise en charge de ces travaux chiffrés par le Cabinet GNAT pour un montant total de :*

183 600 TTC

concernant l'éclairage de la partie intra-muros de cette voie verte.

- *charge le maire de l'instruction de ce dossier et l'autorise à signer les pièces et documents y afférents.*

N° 10-2019

Actualisation des montants de l'I.F.S.E.

16 pour

Suite à l'instauration du RIFSEEP, le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'actualiser les montants maximums annuels de l'I.F.S.E. et propose :

Article 1 : Les montants plafonds des groupes de fonction sont modifiés comme suit :

A1 : 3985 €

B2 : 2600 €

C1 : 2220 €

C2 : 2025 €

C3 : 1790 €

C4 : 1740 €

Article 2 : Les autres dispositions de la délibération n ° 85-2016 du 21 décembre 2016 demeurent inchangées.

Après délibération, l'assemblée approuve ces montants.

N° 11-2019

Approbation du compte
Administratif 2018 de la commune

15 pour

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. GRIFFON Pol présentant le résultat de l'exercice comptable 2018, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. MOUSEL Patrice, Maire, après s'être fait présenter le budget unique ainsi que les décisions modificatives ;

*I° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :
Voir tableau ci-après :*

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		580 036.91 €	57 773.35 €	
Part affectée à l'investissement		580 036.91 €	-	
Opérations de l'exercice		223 474.42 €		599 905.26 €
Totaux	0.00 €	223 474.42 €	57 773.35 €	599 905.26 €
Résultat de clôture		223 474.42 €		542 313.91 €
	Besoin de financement			
	Excédent de financement		542 131.91 €	
	Restes à réaliser DEPENSES		414 105.00 €	
	Restes à réaliser RECETTES		331 375.00 €	
	Besoin total de financement			
	Excédent total de financement		459 401.91 €	

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		
Part affectée à l'investissement		
Opérations de l'exercice		
Totaux	0.00 €	0.00 €

Résultat de clôture		€
---------------------	--	---

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte administratif 2018 est similaire au compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Au compte 1068 (recette d'investissement) : 0.00 €

Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 223 474.00 €

Au compte 001 (excédent d'investissement reporté) : 542 131.91 €

N° 11bis-2019

Approbation du compte Administratif 2018 du Lotissement « Les Remparts »

15 pour

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. GRIFFON Pol présentant le résultat de l'exercice comptable 2018, délibérant sur le compte administratif du lotissement « Les Remparts » relatif à l'exercice 2018 dressé par M. MOUSEL Patrice, Maire, après s'être fait présenter le budget unique ainsi que les décisions modificatives ;

I° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Prévisions budgétaires :

- Dépenses : 89 000 €
- Recettes : 89 000 €

Réalisation budgétaires :

- Dépenses nettes : 74 288.44 €
- Recettes nettes : 74 288.44 €

Section d'investissement :

- Prévisions budgétaires : 0 €
- Réalisations budgétaires : 0 €

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte administratif 2018 est similaire au compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Constate la clôture de ce budget.

N° 12-2019

Approbation du compte de gestion 2018 de la commune

16 pour

Approbation du compte de gestion de M. Robert CASABIANCA, Receveur de la collectivité de Warmeriville.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. MOUSEL Patrice, maire de la commune,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018 :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Voir tableau ci-après :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		580 036.91 €	57 773.35 €	
Part affectée à l'investissement		580 036.91 €	-	
Opérations de l'exercice		223 474.42 €		599 905.26 €
Totaux	0.00 €	223 474.42 €	57 773.35 €	599 905.26 €
Résultat de clôture		223 474.42 €		542 313.91 €
		Besoin de financement		

Excédent de financement	542 131.91 €
Restes à réaliser DEPENSES	414 105.00 €
Restes à réaliser RECETTES	331 375.00 €
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	459 401.91 €

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		
Part affectée à l'investissement		
Opérations de l'exercice		
Totaux	0.00 €	0.00 €
Résultat de clôture		€

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;**

N° 12bis-2019

Approbation du compte de gestion 2018 du Lotissement « Les Remparts »

16 pour

Approbation du compte de gestion de M. Robert CASABIANCA, Receveur de la collectivité de Warmeriville. Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. MOUSEL Patrice, maire de la commune,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018 :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Section de fonctionnement :

A. Prévisions budgétaires :

- *Dépenses : 89 000 €*
- *Recettes : 89 000 €*

B. Réalisation budgétaires :

- *Dépenses nettes : 74 288.44 €*
- *Recettes nettes : 74 288.44 €*

Section d'investissement :

C. Prévisions budgétaires : 0 €

D. Réalisations budgétaires : 0 €

N° 13-2019

Affectation du résultat 2018 de la commune

16 pour

Le conseil municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé ce jour, le 28 mars 2019, le compte administratif 2018, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 223 474.42 €

*Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :
Un solde d'exécution de clôture de*

542 131.91 €

Un solde de restes à réaliser de

- 82 730.00 €

(D. 414 105,00 € – R. 331 375,00 € = - 82 730.00 €)

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2018

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018

***DECIDE**, sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2019 le résultat comme suit :*

Affectation en réserves (compte 1068) :

Financement de la section d'investissement

0.00 €

Report en section de fonctionnement :

(Ligne 002 en recettes)

223 474.42 €

Report en section d'investissement :

(Ligne 001 en recettes)

542 131.91 €

N° 14-2019

Vote des taux communaux 2019

16 pour

Le maire présente la proposition retenue par la commission des finances qui consiste à ne pas augmenter la valeur des taux des trois taxes communales.

Communication des taux moyens communaux 2018 au niveau :

	National	<i>et</i>	Départemental
<i>Taxe d'habitation</i>	24.54 %		28.59 %
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	21.19 %		25.92 %
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	49.67 %		24.25 %

Puis l'assemblée prend connaissance des taux votés en 2018 au niveau de la commune pour être appliqués sur les bases communales.

TAXE D'HABITATION	16.92 %
FONCIER BATI	23.28 %
FONCIER NON BATI	12.19 %

Le maire propose, puisque le budget le permet, de ne pas augmenter les taux communaux pour cet exercice 2019.

Après délibération, le conseil municipal confirme ce choix de ne pas augmenter ceux-ci en 2019 et arrête les taux suivants :

Taxe d'habitation	16,92 %
Taxe foncière (bâti)	23,28 %
Taxe foncière (non bâti)	12,19 %

N° 15-2019

Vote du budget unique communal 2019

16 pour

Après avoir pris connaissance du résultat de l'exercice 2018 du budget communal qui fait apparaître :

- *un excédent de fonctionnement de : 223 474.42 €*
- *un excédent d'investissement de : 599 905.26 €*

Le résultat de clôture est de : 765 606.33 €

(223 474.42 € + 542 131.91€ (599 905.26 € – 57 773.35 €))

Des Restes à Réaliser en dépenses et en recettes :

- *En dépenses : 414 105.00 €*
- *En recettes : 331 375.00 €*
- *Différence à financer : 82 730 €*

L'assemblée ayant décidé d'affecter ce résultat comme suit :

- *223 474.42 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)*
- *542 131.91 € au 001 (excédent d'investissement reporté)*

Le maire propose un budget équilibré comme suit :

Total des dépenses de fonctionnement : 1 411 215 €

Total de recettes de fonctionnement : 1 497 610 € (dont 223 474.00 € d'excédent reporté)

Soit un excédent de fonctionnement de : 86 395 €

Total des dépenses d'investissement : 973 273 €

Total des recettes d'investissement : 1 113 019 € (dont 542 131.00 € d'excédent reporté)

Soit un excédent d'investissement de : 139 746 €

De plus, l'assemblée arrête la liste des subventions allouées aux différentes associations communales et autres. Celles-ci sont mentionnées en détail dans le budget de la commune.

Après délibération, l'assemblée approuve cette proposition et vote ce budget unique comme présenté ci-dessus.

Questions diverses : Mme POCQUET A-Marie demande si la collectivité possède encore du patrimoine immobilier.

Informations diverses :

M. Le Maire informe l'assemblée :

- ✓ De la venue des Italiens les 3-4-5 août prochain, environ 60 personnes.
- ✓ Le musée du centenaire 14-18 fermera ses portes le samedi 30 mars prochain.
- ✓ Le buste de M. Léon HARMEL sera installé sous la casquette de la salle polyvalente, côté parc.
- ✓ Organisation du bureau de vote et de dépouillement pour les élections Européennes du 26 mai prochain. Permanences à compléter par l'ensemble des élus.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 09.

Suivent les signatures :

MOUSEL Patrice :

LIESCH Jean-Michel :

DOUSSAINT Nadia :

GRIFFON Pol :

DOBIGNY Myriam :

RICHARD Daniel :

POINSOT Jean-Marie :

CAILLOT Jeanne :

DESÉNÉPART Agnès :

SOSNOWSKI Richard :

GAIDOZ Hervé :

Absent excusé ayant donné procuration à M. MOUSEL P.

CHARBEAUX Armelle :

Absente,

MASCRET Nathalie :

Absente excusée.

GUARDABASSI Carole :

MASSICOT Fabien :

HAUTAVOINE Gérard :

POCQUET Anne-Marie :

LOURDAULT Marc :

LEROY Herbert :
Absent,